Erreurmed

ISMP CANADA

Avec le soutien financier de

Santé Canada*

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin

Volume 17 • Numéro 8 • Le 27 août 2026

Vous débutez la prise d'insuline? Sachez prendre le bon type d'insuline au bon moment

L'insuline peut être prescrite pour contrôler la glycémie. Certains types d'insuline sont prises plusieurs fois par jour, avant chaque repas ou collation. D'autres sont prises une ou deux fois par jour, voire une seule fois par semaine quand elles libèrent l'insuline plus lentement. Un médecin peut prescrire une seule d'entre elles ou les deux à la fois. Il est important de prendre le bon type d'insuline au bon moment pour éviter que les taux de glycémie deviennent trop élevés ou trop bas, ce qui peut entraîner des urgences médicales.

Un consommateur a déclaré à l'ISMP Canada qu'il avait reçu par erreur un type d'insuline à libération lente alors que son ordonnance lui prescrivait un type d'insuline à prendre avant les repas. L'erreur a été corrigée et seul un préjudice mineur a été signalé.

Veuillez suivre ces conseils pour assurer votre sécurité lorsque vous prenez de l'insuline.

Connaissez le type d'insuline que votre médecin vous a prescrite et le moment pour la prendre.

- Vérifiez que le produit et le schéma posologique correspondent bien à ce à quoi vous vous attendiez. Assurez-vous de bien comprendre comment utiliser l'insuline qui vous a été prescrite.

Évitez toute confusion à la maison.

- Si vous prenez différents types d'insuline, vérifiez à chaque fois l'étiquette pour vous assurer de son nom et de son type avant de l'utiliser.
- Les produits à base d'insuline ne sont pas identifiés par un codage couleur en fonction de leur type. Ce qui veut dire que si la pharmacie remplace un produit par une autre marque du même type d'insuline, l'emballage et la couleur du stylo peuvent être différents. Si vous avez des doutes concernant un produit, renseignez-vous auprès de votre pharmacien avant de l'utiliser.

Vérifiez régulièrement votre glycémie.

- Notez vos taux de glycémie dans un journal afin de vous aider, vous et votre équipe soignante, à ajuster votre insuline en toute sécurité lorsque cela s'avère nécessaire. Des pics ou des chutes inattendus de glycémie peuvent permettre de détecter d'éventuelles erreurs.
- Par exemple, si vous avez pris un type d'insuline inapproprié, les pics et les chutes de glycémie se produiront à des moments différents de ceux prévus.

Sachez reconnaître les signes avant-coureurs d'une hypoglycémie et d'une hyperglycémie.

- Une hypoglycémie peut provoquer des tremblements, des sueurs, de l'anxiété, une sensation de faim et des vertiges. Ayez toujours sur vous une source de sucre au cas où vous présenteriez ces symptômes.
- Une hyperglycémie peut entraîner une soif ou une faim accrue, une augmentation de la miction, une vision trouble et des maux de tête. En cas d'hyperglycémie très élevée, vous pouvez présenter des vomissements, un état de confusion, une perte de conscience ou une haleine à l'odeur fruitée. Une prise en charge médicale urgente est nécessaire si l'un de ces symptômes apparaît.

- Diabète Canada propose des ressources et des renseignements destinés aux personnes sous insuline.
- Informez-vous sur les stylos injecteurs d'insuline dans notre infolettre, « Stylos à insuline : importants renseignements concernant la sécurité »

Les bulletins d'information Erreurmed sont examinés par des consommateurs qui s'engagent à améliorer la sécurité des médicaments. Les enseignements tirés des déclarations des consommateurs sont partagés avec les professionnels de la santé grâce aux publications de l'ISMP Canada. Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujetti à la Loi canadienne anti-pourriel. * Le soutien nancier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada. Erreurmed est un élément du système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Tous droits réservés.